

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 7 NOVEMBRE 2023

Président : M. Philippe VAUCHEZ

Secrétaire de séance : Mme STOFIQUÉ Nathalie

Absents excusés : Mme CLERC Catherine – M. VALLINO Thierry - Mme GOUGEON Emilie.

Absents : M. BOULET Jean-Gabriel – M. SARACI Besim – M. ISIK Rayan – M. HUMBLLOT Mathis – M. FORAS Michel - M. ABELIN Olivier.

Présents : M. VAUCHEZ Philippe – M. LECOULTRE Franck – M. GRENIER Jean-Pascal – M. PILLON Lilian – M. LENORMAND Jérôme – M. RUET Sébastien - M. LACROIX Eddy – M. MOUILLON Christophe – Mme MOREL Anne – Mme MELONI Audre – M. ALLOU Arezki - M. BALDOIN Nicolas – M. BERTHET Sébastien – Mme STOFIQUÉ Nathalie – Mme VIOLAY Valérie – Mme CULAT Maryline – M. MDUCLOS Tom – Mme VITTE Nina - M. CHATOT Patrick.

Nombre de présents : 19 **Quorum :** 15
Le quorum est atteint. Le CA siège valablement.

Mme STOFIQUÉ est désignée comme secrétaire de séance.

Procès-verbal du C. A. du 29/06/2023:

Le procès-verbal du C. A. du 29 juin 2029 est adopté à l'unanimité (19 VOIX).

Numéro et nature des questions traitées

Ordre du jour

Approbation du P.V. du C.A. du 29/06/2023

1. AUTONOMIE ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE

- 1.1 Installation du C.A. et approbation du règlement intérieur du C.A.
- 1.2 Mise en place des différentes commissions
- 1.3 Bilan et résultats aux examens
- 1.4 Modification du règlement intérieur du lycée

2. VIE FINANCIERE ET MATERIELLE

- 2.1 Décisions budgétaires modificatives pour information
- 2.2 Décision budgétaire modificative pour vote
- 2.3 Tarification du lycée pour l'exercice 2024
- 2.4 Tarification hébergement par la Région Bourgogne Franche-Comté, pour information
- 2.5 Passation de conventions : autorisation pour le chef d'établissement
- 2.6 Conventions PFMP, pour information
- 2.7 Diverses conventions pour vote du CA
- 2.8 Liste des autres contrats et conventions signés
- 2.9 Proposition pour les concessions des logements par nécessité absolue de service
- 2.10 Proposition de découpage trimestriel pour le SRH année 2024
- 2.11 Taux de participation aux charges communes du SRH pour l'année 2024
- 2.12 Procédure d'attribution des ordinateurs portables pour les élèves
- 2.13 Recettes exceptionnelles
- 2.14 Admission en non-valeur

3. QUESTIONS DIVERSES

- 3.1 Questions diverses

Lons le Saunier le 17.11.2023

La secrétaire de séance

Mme STOFIQUÉ Nathalie

Le Proviseur,

Philippe VAUCHEZ



Du 07/11/2023
N° de la séance : 1

1. AUTONOMIE ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE

1.1 Installation du CA et approbation du règlement intérieur du CA

M.VAUCHEZ fait lecture du règlement intérieur du CA.

Le CA est installé et son règlement intérieur est ADOPTE A L'UNANIMITE (19 VOIX).

1.2 Mise en place des différentes commissions

Présentation est faite par le proviseur de chaque commission. Chaque corps des représentants a préalablement présenté sa liste.

1.3 Bilan et résultats aux examens

M. VAUCHEZ commente les résultats obtenus pour la session de 2023. 100% de réussite en Bac Pro, réussite quasi complète pour les CAP sauf en menuiserie et en électricité.

Le bilan est très satisfaisant.

Monsieur le proviseur fait remarquer que le lycée a obtenu une très bonne réussite au DNB par rapport à l'académie et au département.

1.4 Modification du règlement intérieur

Les modifications portent sur deux points :

- les horaires (Chapitre 2 : Organisation de la vie scolaire - B) Mouvements – horaires des cours). Les horaires du vendredi après-midi se calquent sur ceux du mardi et du jeudi (13h30-14h25/14h25-15h20/15h35-16h30/16h30-17h25)

- la dénomination de la rue par laquelle les élèves accèdent au lycée (Chapitre 2 : Organisation de la vie scolaire – C) Sécurité et respect du matériel) est non pas la « rue Victor Lorain » mais « chemin de Rougin ».

Monsieur CHATOT questionne le proviseur pour savoir si les changements d'horaires auront un impact sur les transports. M. VAUCHEZ lui répond qu'au contraire, les horaires ainsi modifiés se rapprochent de ceux du collège St-Exupéry.

LES 2 MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR SONT PROPOSEES AU VOTE DU CA ET ADOPTEES A L'UNANIMITE (19 VOIX)

2. VIE FINANCIERE ET MATERIELLE

M. VAUCHEZ laisse la parole à M. GRENIER

2.1 Décisions budgétaires modificatives pour information

Monsieur GRENIER détaille les différentes décisions budgétaires modificatives pour information :

Du 07/11/2023
N° de la séance : 1

- DBM n°9 : ouverture dans le budget du projet « Architecture en Europe »
- DBM n°10 : ouverture de complément de subvention pour l'entretien et les réparations courantes du propriétaire
- DBM n°11 : subvention du CFA pour l'achat d'une mini-pelle pour la maçonnerie
- DBM n°12 : réajustement de l'affectation de la subvention EVEIL
- DBM n°13 : subvention exceptionnelle du Rectorat pour l'achat de matériel pour les examens des électriciens

2.2 Décision budgétaire modificative pour vote

Prélèvement sur fonds disponibles de 10000€ pour le service de restauration et d'hébergement dû à l'augmentation très conséquente des prix des denrées alimentaires.

Monsieur le proviseur en profite pour remercier les agents qui s'investissent en cuisine pour des résultats excellents.

LA DBM EST VOTEE A L'UNANIMITE (19 VOIX)

2.3 Tarification du lycée pour l'exercice 2024

M. GRENIER détaille les différentes tarifications.

- ✓ Remboursement des déplacements pour les stages en entreprise
(Les tarifs de restauration et d'hébergement ne sont pas soumis au vote du CA puisqu'ils sont imposés par la Région (ils augmentent de 5% au 1^{er} janvier 2024))
- ✓ Tarifications des objets confectionnés applicables aux usagers internes ou externes à l'établissement.

Remarque de Monsieur ALLOU qui trouve que le plafonnement à 200km aller-retour pour le remboursement des frais de déplacement lors des stages n'est pas très élevé. Il est rejoint par Monsieur MOUILLON qui confirme que les élèves Assistants architectes sont parfois obligés de chercher leurs stages assez loin.

Monsieur GRENIER explique que ce plafond est là pour éviter des dépenses trop importantes que le lycée ne pourrait pas honorer.

L'ENSEMBLE DES ELEMENTS DE TARIFICATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE (19 VOIX)

2.4 Tarification hébergement pour la Région Bourgogne Franche-Comté, pour information

Les tarifs d'hébergement et de restauration augmenteront de 5% à compter du 1^{er} janvier 2024, mais en parallèle, les aides régionales pour les élèves boursiers ou non-boursier, augmenteront également.

Du 07/11/2023
N° de la séance : 1

2.5 Passation de conventions : autorisation pour le chef d'établissement

Présentation de la liste des contrats et conventions-types pour lesquels le CA délègue sa compétence vers le chef d'établissement.

A L'UNANIMITE (19 VOIX) LE CA AUTORISE LE PROVISEUR A PASSER DES CONVENTIONS.

2.6 Conventions PFMP, pour information

M. PILLON prend la parole pour présenter les nouvelles conventions qui prévoient une gratification financière lors des PFMP à compter de janvier 2024. Il n'y a pas d'autres modifications majeures.

M. PILLON annonce l'arrivée, aujourd'hui, de Mme Charline LESCURE, en charge du « bureau des entreprises » et que le lycée partagera avec le lycée Montciel.

M. MOUILLON interroge M. VAUCHEZ et M. PILLON sur la possibilité pour les élèves d'effectuer leurs stages en Suisse. M. PILLON confirme que cette possibilité est en cours de finalisation : les conventions seront quasiment les mêmes et il faudra avertir la CPAM.

2.7 Diverses conventions pour vote du CA

M. GRENIER reprend la parole pour présenter les différentes conventions

- Convention avec ECLA pour l'utilisation des installations sportives. A partir de janvier 2024, fin de la gratuité pour les lycées et tarification sur toutes les installations sportives (tarifs : article 9).

LA CONVENTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE (19 VOIX).

- Convention cadre portant création de l'unité de formation par apprentissage. Cette convention définit les liens entre le CFA académique et les UFA sur l'établissement.

LA CONVENTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE (19 VOIX).

- Convention d'hébergement des élèves de Montciel qui permet de définir le nombre d'élèves accueillis et les conditions d'accueil.

LA CONVENTION D'HEBERGEMENT DES ELEVES DE MONTCIEL EST ADOPTEE A L'UNANIMITE (19 VOIX).

2.8 Liste des autres contrats et conventions signés

Pour information, accueil des élèves de Mancy pendant la rénovation de leur internat.

- Convention UGECAM/IME ⇒ pas encore finalisée. Néanmoins, une convention d'occupation temporaire (COT) est présentée afin de permettre la facturation des repas pris par les élèves et accompagnateurs

LA COT EST ADOPTEE A L'UNANIMITE (19 VOIX)

Du 07/11/2023
N° de la séance : 1

- Convention d'hébergement des personnels logés.
- Autres conventions qui font l'objet d'une liste dans le document transmis aux membres du CA.

2.9 Proposition pour les concessions de logements par nécessité absolue de service

Mme PAUTOT qui remplace M. LACROIX a une dérogation. Mme RODRIGUES quittera son logement par NAS au 1^{er} décembre 2023 suite à un changement d'établissement.

APPROBATION DES CONCESSIONS DE LOGEMENT A L'UNANIMITE (19 VOIX).

2.10 Proposition de découpage trimestriel pour le SRH année 2024

Les forfaits DP4, DP5 et internes sont découpés en trimestres inégaux selon le calendrier de l'année scolaire. Cela donne une répartition inégale des frais trimestriels pour les élèves au forfait.

LA PROPOSITION DE DECOUPAGE ANNUEL EST ADOPTEE A L'UNANIMITE (19 VOIX).

2.11 Taux de participation aux charges communes du SRH pour l'année 2024

C'est le taux minimum qui est appliqué sur les recettes des demi-pensionnaires et des internes.

A partir de l'exercice budgétaire 2025 avec le nouveau logiciel OPALE, les charges communes (eau, chauffage, électricité) seront calculées au réel selon une clé de répartition en fonction de compteurs ou du volume en surface.

LES TAUX DE PARTICIPATION AUX CHARGES COMMUNES DU SRH SONT ADOPTES A L'UNANIMITE (19 VOIX).

Départ de M. BERTHET

2.12 Procédure d'attribution des ordinateurs portables pour les élèves

La Région attribue 5 ordinateurs de plus, ce qui porte le nombre total d'ordinateurs à 15. Les ordinateurs sont prêtés aux élèves pour une année ou pour toute leur scolarité, selon les critères d'attribution suivants :

- Classes pertinentes par rapport au besoin
- Elèves entrants
- Elèves boursiers niveau 4, 5 ou 6.

LES CRITERES D'ATTRIBUTION SONT ADOPTES A L'UNANIMITE (18 VOIX).

Du 07/11/2023
N° de la séance : 1

2.13 Recettes exceptionnelles

Il s'agit d'une prime d'équipement accordée à un élève en 2018 et jamais demandée après départ de cet élève. Cette somme est en attente depuis plus de 4 années.

L'ORDRE DE RECETTE EXCEPTIONNELLE EST VOTE A L'UNANIMITE (18 VOIX).

2.14 Admission en non-valeur

Créances irrécouvrables de 145€ + 82,73€ = 227,73€.

L'ADMISSION EN NON VALEUR DE CES DEUX CREANCES EST ADOPTEE A L'UNANIMITE (18 VOIX).

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1 Présentation du plan RCD

A la demande de M. LENORMAND, M. VAUCHEZ présente le plan RCD (remplacement de courte durée).

M. LENORMAND précise sa crainte par rapport au texte qui prévoit qu'un AED peut, avec un support numérique du CNED, remplacer un professeur. Cette option n'est absolument pas envisagée par M. VAUCHEZ dans son plan.

M. VAUCHEZ propose de présenter cette version au Rectorat.

Départ de Mme MELONI

M. LENORMAND, rassuré par la proposition de plan RCD, demande comment les professeurs seront prévenus de l'absence de leurs collègues.

M. VAUCHEZ lui répond que cela fera l'objet d'un prochain conseil pédagogique.

3.2 Récapitulatif des pactes

Monsieur le proviseur présente un tableau détaillé et anonymé de l'utilisation du PACTE dans le lycée. 68 parts sur 84 attribuées au lycée font l'objet d'un pacte.

Monsieur le proviseur énumère et explique les différents items des pactes investis par les professeurs de l'établissement. 1/3 projets, 1/3 accompagnement des élèves en difficultés, 1/3 relation école-entreprise (entretien des liens avec les entreprises)

Lors du conseil d'administration de janvier/février, un point sera fait sur les heures à réaliser en face à face élèves et un bilan sera fait en fin d'année sur les heures réalisées.

Départ de M. LECOULTRE.

Du 07/11/2023
N° de la séance : 1

M. LENORMAND fait remarquer qu'à son sens les projets pédagogiques innovants et les accompagnements pour difficultés scolaires sont deux missions qui sont détournées de leur objectif principal dans l'établissement.

Il demande également des précisions sur les enseignements d'options. Le proviseur lui répond que les options proposées sont : « Langue orientale » et « EPS adapté »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

La Secrétaire de séance,

N. STOFFLIQUE

Le Proviseur,

P. VAUCHEZ

